



Syndicat National du Trésor

Montreuil le 26 avril 2010,

Monsieur Philippe RAMBAL
Directeur du pilotage, du réseau et de ses moyens
à la Direction Générale des Finances Publiques

Objet : Régularisation de carrière des agents administratifs recrutés par le PACTE

Monsieur le Directeur,

Depuis 2006, le ministère des finances permet le recrutement de personnels de catégorie C par le dispositif PACTE.

Lors des premiers recrutements en 2006, les personnels concernés ont été formés pour des emplois techniques, puis titularisés en 2007 dans les corps d'adjoint technique des impôts et d'adjoint technique du trésor public. Le classement s'est fait dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe échelle 3, qui correspondait au niveau de recrutement sans concours, seul employé à la DGI et à la DGCP pour des personnels techniques.

A compter de 2007, les deux directions ont choisi de recruter en majorité des PACTE sur emploi administratif. Les agents concernés ont ensuite été titularisés dès décembre 2008, à la DGFIP, dans les corps d'agent administratif du trésor public et des impôts. Or, les 38 agents titularisés dans la filière fiscale en 2008 et 2009 l'ont été dans le corps des agents administratifs 1^{ère} classe échelle 4, alors que dans la filière gestion publique, les 47 agents recrutés PACTE ont été titularisés dans le grade d'agent administratif 2^{ème} classe échelle 3.

La CGT ignorait jusqu'alors ce sous-classement dans la filière gestion publique, car malgré nos demandes répétées, les titularisations des PACTE ne sont toujours pas soumises à l'avis de la CAPC du trésor public, contrairement à la CAPN des impôts.

Lors du groupe de travail sur les PACTE le 28 septembre 2009, aucune information sur cette différence de classement ne nous a été donnée, que ce soit dans les documents préparatoires ou lors des débats.

Lors du sous-groupe de travail technique du 11 février 2010 sur le futur statut des agents administratifs DGFIP, pendant les discussions sur les niveaux de recrutement, la CGT a demandé à l'administration combien d'agents de catégorie C se trouvaient actuellement à l'échelle 3 et quelle était leur origine. Il nous a été répondu que seule une dizaine d'agents, des deux filières confondues, se trouvaient dans ce grade d'agent administratif 2^{ème} classe et que ceux-ci faisaient partie des derniers agents de bureau recrutés il y a une vingtaine d'années.

Or, suite à l'interpellation de plusieurs agents qui ont pris connaissance de nos comptes rendus, nous estimons à 47 le nombre d'agents recrutés PACTE depuis 2007, actuellement agents administratif 2^{ème} classe dans la seule filière gestion publique.

Si pour la CGT, il ne peut s'agir d'une intention de désinformation de la direction, cette omission traduit un oubli important dans le cadre de nos échanges sur le statut particulier des agents administratifs à la DGFIP.

Conformément aux engagements du Directeur Général, les futurs statuts ne doivent pas présenter de recul des droits des personnels par rapport aux statuts antérieurs. Il convient donc d'assurer que les agents d'administration recrutés par le PACTE à la DGFIP soient bien tous titularisés dans le grade d'agent administratif échelle 4, comme cela se faisait dans la filière fiscale.

Aussi, pour réparer cette inégalité de traitement qui est apparue à la DGFIP fin 2008, la CGT demande le reclassement immédiat des PACTE titularisés agents administratifs du trésor public dans le grade d'agent administratif de 1^{ère} classe et la régularisation de leur carrière depuis leur date de titularisation.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général adjoint
du SNT CGT
Stéphane LULLIER